

Le Saint-Laurent, patrimoine national du Québec!

Une proclamation qui s'impose

Le Saint-Laurent doit être proclamé patrimoine national. C'est ce que Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) veulent faire valoir auprès du public, en suscitant dès à présent son adhésion à cet enjeu.

Rappelons que nous œuvrons depuis de nombreuses années à faire valoir l'intérêt et l'importance de la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national. Après avoir lancé l'idée dans les années 90, nous avons plaidé cette cause devant la Commission sur la gestion de l'eau au Québec conduite par le BAPE en 1998-1999, puis devant les instances responsables de la préparation de la Politique nationale de l'eau déposée en 2002. Dans cette politique, le gouvernement s'engageait à reconnaître le fleuve « comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur ». Depuis, nous multiplions les démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vue de la mise en œuvre de cet engagement. Nous sommes récemment intervenus en ce sens devant la commission des Transports et de l'Environnement de l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen du projet de loi sur l'Eau (P.L. 92 puis 27). Nous lançons maintenant une campagne d'adhésion populaire pour que la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national se fasse sans plus attendre.

Pourquoi la proclamation du Saint-Laurent comme patrimoine national ?

Un statut de prestige s'impose pour le Saint-Laurent, parce que, d'une part, il constitue pour le Québec sa plus grande richesse naturelle, historique et culturelle. D'autre part, le Saint-Laurent est la ressource la plus importante pour garantir le développement économique et humain du Québec. Enfin, il est indispensable d'établir une disposition légale distincte et particulière pour lui assurer une protection et une mise en valeur à la hauteur de son importance et de son prestige uniques. Ce statut doit le situer et l'honorer dans ce qu'il représente d'essentiel et de supérieur pour le Québec. Il doit également favoriser l'identification des Québécois à leur fleuve en tant que symbole fort, source de fierté, dans lequel ils se reconnaissent.

Qu'est-ce que la proclamation du Saint-Laurent comme patrimoine national lui assurera d'une part, et apportera à la collectivité d'autre part ?

La proclamation du Saint-Laurent patrimoine national rendra incontournable une nouvelle approche selon des modalités déterminées par le caractère prestigieux de son statut et dans son unité. Elle créera ainsi un climat et une assise favorables à l'inclusion de clauses prévoyant un traitement spécifique dans les lois pouvant toucher le Saint-Laurent et ses rives. De même, ce statut encouragera l'éclosion d'initiatives ambitieuses, audacieuses et innovatrices.

Voici quelques-uns des domaines dans lesquels les lois, les règlements et les initiatives collectives pourront s'orienter vers des développements originaux et particulièrement novateurs en s'appuyant sur le statut de patrimoine national du Saint-Laurent :

- » **Aménagement du territoire** : ce statut favorisera le retour d'une partie considérable du territoire riverain au domaine public;
- » **Conservation des écosystèmes** : ce statut offrira une protection exceptionnelle aux milieux riverains et insulaires de grande qualité écologique ayant survécu à l'urbanisation, à l'industrialisation et aux aménagements maritimes et portuaires;
- » **Appropriation du lit du fleuve** : ce statut reformera la Loi sur le régime des eaux qui a permis, dans d'autres contextes historiques, l'appropriation privée de lots d'eau à même le lit du fleuve;
- » **Transport fluvial** : ce statut fera la promotion des formes multimodales et intermodales de transport valorisant au maximum et au profit du plus grand nombre la présence, au Québec, la voie fluviale exceptionnelle que constitue le Saint-Laurent;
- » **Tourisme** : ce statut valorisera les possibilités exceptionnelles du Saint-Laurent en matière de tourisme tant terrestre que fluvial, d'écotourisme, de tourisme d'aventure, de villégiature;
- » **Paysages** : ce statut permettra de mieux répertorier, protéger et valoriser les paysages de grande qualité de la vallée du Saint-Laurent.

Il est grand temps que le Saint-Laurent soit reconnu dans son statut de patrimoine national, aux perspectives si enthousiasmantes et si fécondes. La manifestation d'un sentiment fort de la population à cet égard sera déterminante. C'est à encourager et à recueillir ce sentiment que les Amis de la vallée du Saint-Laurent s'emploient et invitent dès à présent la population.

**Le SAINT-LAURENT a besoin de NOUS, NOUS avons besoin du SAINT-LAURENT.
Assurons son avenir et le nôtre en le proclamant PATRIMOINE NATIONAL !**

Le conseil d'administration.

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL)

SIGNEZ LA PÉTITION
www.avsl.qc.ca

Unissez vos voix à celles des Amis de la vallée du Saint-Laurent pour demander au gouvernement de **PROCLAMER le Saint-Laurent patrimoine national** sans plus attendre.

DEVENEZ MEMBRE

Appuyez l'action des Amis de la vallée du Saint-Laurent

Depuis 1986, l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) œuvre à la protection, à la promotion, à l'harmonisation et au développement des richesses environnementales du fleuve Saint-Laurent.

Votre soutien est essentiel à la poursuite de notre mission et de nos actions.

Pour nous connaître www.avsl.qc.ca


LES AMIS DE LA VALLÉE DU
SAINT-LAURENT

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, 870, avenue De Salaberry, bureau 102, Québec (Qc) G1R 2T9
Pour de plus amples informations : Tél. : 418 522-8886 | amis@avsl.qc.ca | www.avsl.qc.ca